



**KPMG Audit**  
Parc Edonia, Bâtiment S  
Rue de la Terre Victoria  
CS 46806  
35768 Saint Grégoire Cedex  
France

**Deloitte.**

**Deloitte & Associés**  
1 rue Benjamin Franklin  
CS 20039  
44801 Saint-Herblain Cedex  
France  
« inscrit sur la liste nationale des commissaires  
aux comptes, rattaché à la CRCC de Versailles »  
S.A.S. au capital de 2 188 160 €  
572 028 041 RCS Nanterre

*Lumibird S.A.*

***Rapport des commissaires aux comptes sur les  
informations financières pro forma relatives à  
l'exercice clos le 31 décembre 2019***

Lumibird S.A.  
2 rue Paul Sabatier - 22300 Lannion  
*Ce rapport contient 3 pages*  
Référence : VB-202-30



**KPMG Audit**  
Parc Edonia, Bâtiment S  
Rue de la Terre Victoria  
CS 46806  
35768 Saint Grégoire Cedex  
France

**Deloitte.**

**Deloitte & Associés**  
1 rue Benjamin Franklin  
CS 20039  
44801 Saint-Herblain Cedex  
France  
« inscrit sur la liste nationale des commissaires  
aux comptes, rattaché à la CRCC de Versailles »  
S.A.S. au capital de 2 188 160 €  
572 028 041 RCS Nanterre

## **Lumibird S.A.**

Siège social : 2 rue Paul Sabatier - 22300 Lannion  
Capital social : € 18 429 867

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les informations financières pro forma relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2019**

Au Président Directeur Général,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application du règlement (UE) n°2017/1129 complété par le règlement délégué (UE) n°2019/980, nous avons établi le présent rapport sur l'information financière consolidée résumée pro forma de la société Lumibird S.A. (ci-après la « **Société** ») relative à l'exercice clos le 31 décembre 2019 incluse dans le chapitre 3 section 8 du document d'enregistrement universel (les « **Informations Financières Pro Forma** »).

Ces Informations Financières Pro Forma ont été préparées aux seules fins d'illustrer l'effet que l'acquisition par la Société de la division Lasers et Ultrason du Groupe Ellex, son financement ainsi que le refinancement de la dette préexistante de la division Laser et Ultrasons du Groupe Ellex ( les « **Transactions** ») auraient pu avoir sur l'état de la situation financière consolidé au 31 décembre 2019 et le compte de résultat consolidé résumé de l'exercice clos le 31 décembre 2019 de la Société si les Transactions avaient pris effet au 31 décembre 2019 pour l'état de la situation financière et au 1er janvier 2019 pour le compte de résultat. De par leur nature même, elles décrivent une situation hypothétique et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient pu être constatées si les Transactions ou événements étaient intervenus à une date antérieure à celle de leur survenance réelle ou envisagée.

Ces Informations Financières Pro Forma ont été établies sous votre responsabilité en application des dispositions du règlement (UE) n° 2017/1129 et des recommandations ESMA relatives aux informations financières pro forma.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe 20, section 3, du règlement délégué (UE) n°2019/980, sur le caractère adéquat de l'établissement des Informations Financières Pro forma sur la base indiquée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne comportent ni audit ni examen limité des informations financières sous-jacentes à l'établissement des Informations Financières Pro forma, ont consisté principalement à vérifier que les bases à partir desquelles ces Informations Financières Pro forma ont été établies concordent avec les documents source tels que décrits dans les notes explicatives aux Informations Financières Pro Forma, à examiner les éléments probants justifiant les retraitements pro forma et à nous entretenir avec la direction de la Société pour collecter les informations et les explications que nous avons estimé nécessaires.

A notre avis :

- les Informations Financières Pro Forma ont été correctement établies sur la base indiquée ;
- cette base est conforme aux méthodes comptables appliquées par l'émetteur.

Ce rapport est émis aux seules fins :

- du dépôt du document d'enregistrement universel auprès de l'AMF
- et, le cas échéant, de l'admission aux négociations sur un marché réglementé, et/ou d'une offre au public, de titres financiers de la Société en France et dans les autres pays de l'Union européenne dans lesquels le prospectus approuvé par l'AMF, serait notifié

et ne peut pas être utilisé dans un autre contexte.

Rennes, le 22 avril 2020

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

Vincent Broyé  
Associé

Saint-Herblain, le 22 avril 2020

Deloitte & Associés



Alexis Levasseur  
Associé